

Réponse du P. Lombardi aux informations du site polonais de la FSSPX

Publié le 1 février 2012

1 minutes

Je réponds à la question formulée par *La Croix* sur ce qui est publié sur [le site polonais de la Fraternité Saint-Pie-X](#).

Il n'y a aucune lettre signée par **le cardinal Levada** à propos de **l'archimandrite Bogoridi-Liven**. Cela n'a donc aucun sens de parler de sa nomination comme prélat domestique de Sa Sainteté, nomination qui, en outre, ne relève pas de la responsabilité du cardinal-préfet.

Il y a seulement une lettre signée par le secrétaire de la Congrégation, **Mgr Ladarja**, qui répond - en termes généraux - à la demande de l'archimandrite sur la procédure à suivre pour entrer dans la communion de l'Église catholique, sans aucune référence à la [Fraternité Saint-Pie-X](#).

Les informations contenues sur le site en question sont donc sans fondement et trompeuses.

P. Federico Lombardi, directeur de la Salle de presse du Saint-Siège

Rome, le 1er février 2012